

L'an deux mil dix-sept et **le dix-neuf mai à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mme Christèle FORET, Messieurs BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absent excusé :

Régis LORAS donne pouvoir à Arnaud DE CERTAINES

Absent :

Jean-Pierre BACHELARD
Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 5 mai 2017

Date d'affichage : 5 mai 2017

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 19 mai 2017.

Ordre du jour

- Modification des tarifs de la garderie périscolaire

Délibérations

N°22 : Modification des tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre du prix de la garderie actuellement de 0,90 € la ½ heure depuis 2013.

Le prix de revient de la 1/2h de garderie est estimé à 1,24 € sur la base de la fréquentation de 2016 en incluant les frais de personnel, d'entretien et de chauffage des locaux, la garderie du mercredi et le goûter. Les coûts de garderie dans les communes environnantes oscillent entre 1€ et 1,45 € la ½ heure, le goûter étant parfois facturé 1 € en sus.

Il est décidé par le conseil de ne pas pénaliser les familles ayant plusieurs enfants restant longtemps à la garderie (factures mensuelles supérieures à 100 €).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de modifier les tarifs de garderie à partir de la rentrée 2017 de la façon suivante :

- 1,00 € la ½ h jusqu'à 80 ½ h facturées dans le mois par famille
- 0,50 € la ½ h au-delà.

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Une prise de contact avec le centre anti-tabac de Mâcon a été pris pour étudier les incitations pouvant être mise en place. Un contact sera pris avec le centre social l'Embarcadère qui a des actions en cours contre les addictions.

Urbanisme et environnement

Les marquages ont sol sur la commune ont été refait en enduit à froid pour une meilleure durabilité. Réalisation du marquage devant la salle de réunion pour la place handicapée, 3 places de stationnement et le cheminement pour aller à la salle de fête.

Un balayage a été réalisé aux Leynards, chemin du Pellerat. Chemin du Clos Jonchy le balayage et le nettoyage à 350 bars n'a pas réussi à enlever toute la mousse.

L'aire des Leynards a été reprise ; une réunion a eu lieu avec les habitants pour définir l'aménagement. La communauté de communes prendrait en charge 3 tables avec bancs dans le cadre des aménagements touristiques.

Attente d'un devis pour la réalisation d'un fossé chemin de St Cyprien pour l'évacuation des eaux de l'ancien terrain de la lagune.

Finances

La baisse des impôts de 2% en 2016 a fait sortir la commune du seuil pour bénéficier de la dotation nationale de péréquation

Participation à une réunion de la DGFIP sur le prélèvement à la source.

Communication fêtes et cérémonies

Une réunion a eu lieu pour préparer un sondage en direction des habitants.

Questions / informations diverses

Le rapport d'exploitation 2016 sur l'éclairage public est disponible en mairie.

Le Plan Vélo 2017-2021 du département de l'Ain est disponible en mairie.

Le recensement aura lieu début 2018.

La séance est levée à 23h20.

Prochain Conseil le vendredi 30 juin 2017 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.